

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 31 décembre 2021

portant affectation à la mission « Fondations d'utilité publique et fonds de pérennité » du
Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU20130106A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du
contrôle général économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et
financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du
Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 modifiant la dénomination et les attributions de la mission
« Fondations d'utilité publique » du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2014 portant nomination, notamment, de Monsieur Olivier
WICKERS dans le corps du contrôle général économique et financier ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Olivier WICKERS, contrôleur général de 1ère classe, est affecté à la mission
« Fondations d'utilité publique et fonds de pérennité », à compter du 3 janvier 2022.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères
économiques et financiers.

Fait le 31 décembre 2021

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIEILLE